

environ cent vingt brasses. Terao oua Peera - Raupara est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Terao oua Peera - Raupara.

190. Te uoi ou i Ekaatara. S'étend depuis le terrain de Lino jus qu'à celle de Luahis sur environ quarante cinq brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Lino jusqu'à celle de Peera oua Peera sur environ cent brasses. Terao oua Peera - Raupara est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Terao oua Peera - Raupara.

191. Uhaupuratahovi. S'étend depuis le terrain de Peera oua Peera jusqu'à celle de Pea sur environ soixante dix brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Peera oua Peera jusqu'au sommet de la montagne sur environ cent cinquante brasses. Terao oua Peera - Raupara est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Terao oua Peera - Raupara.

192. Atumataro, s'étend depuis le terrain de Raupara jus qu'à celle de Pea sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis la rivière jusqu'au sommet de la montagne sur environ cent brasses. Pea ou Peata est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Pea ou Peata.

193. Teora. S'étend depuis le terrain de Peera jusqu'à celui de Pea sur environ trois cent brasses. Il s'étend aussi depuis Peata jusqu'au terrain de Uhaupuratahovi sur environ deux cent quatre vingt dix brasses. Pea ou Peata est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Pea ou Peata.

194. Ufautea. S'étend depuis le limite du terrain de Peera jusqu'au terrain de Pea ou Peata sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis Uhaupuratahovi jusqu'au terrain de Pea sur environ cent dix brasses. Uhaupuratahovi est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Uhaupuratahovi.